



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 07/09/2020

à Mme la Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Tarn  
69 avenue du Maréchal Foch  
81013 Albi Cedex 9  
s/c de Mmes les Inspectrices et Ms les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Gestion des animations pédagogiques

à Mme la Directrice Académique,

Nous actons positivement le fait que le parcours d'animation pédagogique général soit maintenant constitué d'une part de 6h de choix libre, alors que l'année dernière tout était contraint sur 9h français et 9h de mathématiques. C'est un premier pas, mais le SNUipp-FSU continue de défendre le choix totalement libre des 18h d'animation pédagogique, chaque enseignant.e étant le-la plus à même de définir pour lui-elle-même ses besoins en formation.

Nous rappelons que les textes préconisent toujours que « *Dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins 9 heures et être, pour **tout ou partie**, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

Nous rappelons que seules les 18h de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée.

Or, les « constellations » qui associent formation sur temps de travail (ce que le SNUipp-FSU demande depuis longtemps) mais qui contraignent à une inscription de 18h d'animation pédagogique tout mathématique ou tout français ne laissent aucun choix aux collègues concerné.es.

Les enseignant.es à temps partiel, les directeurs et directrices exempté.es d'une partie des animations pédagogiques devront-ils/elles effectuer les 18h intégrales ? Si oui, comment récupérer ces heures supplémentaires sachant que beaucoup ont déjà du mal à récupérer la totalité de leur décharge ( par exemple, les directeurs-trices de 3 classes, qui n'ont pas toutes et tous les 9 jours de décharge dans l'année).

**Le SNUipp-FSU 81 demande donc à ce que chaque collègue s'approprie sa formation et puisse donc s'inscrire aux modules souhaités et que cette information soient rapidement délivrée dans chaque école.**

Nous constatons également que depuis quelques années les animations pédagogiques ont lieu de plus en plus souvent le mercredi.

Les collègues, notamment ceux et celles qui sont encore dans des école à 4 jours et demi, n'ont que ce temps de respiration dans la semaine. Les activités personnelles, ou celles des

enfants se déroulent à ce moment là. C'est un temps nécessaire au travail hors des ORS.

Il est à noter que le rattrapage du lundi de pentecôte, et de la deuxième journée de pré-rentrée ont aussi lieu les mercredis (ce qui fait déjà 4 mercredis après-midi pour les écoles à 4 jours et demi). Il est évident de comprendre que les collègues, surtout en cette année particulière qui fatigue nerveusement, soient déjà épuisés.

**Le libre choix des animations permettra donc également aux collègues d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale en fonction de toutes les contraintes qui y sont liées.**

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier

